



Commune
de BULLION



DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs



Que faire face
aux risques majeurs ?



Avoir les bons
réflexes



Nous sommes
tous concernés



Xavier Caris ● Maire de Bullion

PRÉAMBULE

Chers habitants,

La **sécurité** de chacun d'entre vous est une priorité pour notre équipe municipale. nous avons rassemblé dans ce document d'informations sur les **risques majeurs (D.I.C.R.I.M)** identifiés sur notre territoire. Vous y trouverez également des informations pratiques.

Ce document vient compléter les mesures définies dans le **Plan Communal de Sauvegarde** que nous avons conçu, visant à organiser les ressources communales pour **faire face aux risques** identifiés.

Nous vous encourageons à **lire ce document** avec attention et à le conserver précieusement, car il contient des informations essentielles pour réagir de manière efficace.

Préparons-nous ensemble !



LES RISQUES MAJEURS IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE



INONDATION



MOUVEMENT
DE TERRAIN/
SÉCHERESSE



TRANSPORTS
DE MATIÈRES
DANGEREUSE

AUTRES RISQUES IDENTIFIÉS SUR LA COMMUNE



CANICULE



FEUX
DE FORÊTS



NEIGE
GRANDS
FROIDS



VENT FORT/
TEMPÊTES



CYBER
MALVEILLANCE



ALERTE
ATTENTAT





RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. La commune de Bullion fait face à plusieurs types d'inondations :

PAR DÉBORDEMENT D'UN COURS D'EAU (CRUE)

Il s'agit d'un événement accidentel correspondant au **débordement des eaux du lit mineur** (ou lit « ordinaire ») d'un cours d'eau, en raison soit d'une pluviométrie intense, soit de la fonte des neiges.

PAR REMONTÉES DE NAPPE PHRÉATIQUE

Les nappes d'eau sont majoritairement contenues dans des **roches appelées « aquifères »**. La nappe la plus proche du sol, alimentée par l'infiltration de la pluie, s'appelle la nappe phréatique. Dans certaines conditions, une **élévation** exceptionnelle du **niveau de cette nappe** entraîne un type particulier d'inondation. une inondation « par remontée de nappe ».



PAR RUISSELLEMENT

L'inondation par ruissellement est **souvent plus rapide** que l'inondation par débordement d'une rivière. Elle intervient par exemple en cas de fortes pluies orageuses, l'eau tombée en quantité sur un temps très court n'ayant pas le temps de s'infiltrer pour partie dans le sol. L'eau s'écoule alors jusqu'à ce qu'elle rencontre un élément du système hydrographique (une rivière, un marais...), un réseau de drainage, ... ou un point bas où elle s'accumulera. Ce ruissellement entraîne inondations, érosion des terres, coulées de boue,... **La trajectoire des écoulements est difficilement prévisible**. Les zones sinistrées peuvent notamment se trouver au point bas d'une prairie, d'un champ, d'une forêt, ...

LES CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES ET SUR LES BIENS ?

Les inondations ont des **conséquences dévastatrices** sur les **personnes** et les **biens**. Elles peuvent entraîner des pertes humaines, des déplacements massifs et un stress émotionnel intense.



IMPACT SUR LES INFRASTRUCTURES

Les **infrastructures**, comme les **routes** et les **bâtiments**, subissent des dommages significatifs, rendant les efforts de secours difficiles.



IMPACT SUR LE PATRIMOINE MATÉRIEL

Les inondations causent d'importants dégâts matériels, plongeant les sinistrés dans une grande **précarité financière**. La reconstruction, longue et coûteuse, représente un **défi budgétaire** majeur, tant pour les **particuliers** que pour la **commune**.



IMPACT SUR LA COMMUNAUTÉ

Ainsi, les inondations touchent profondément la vie des individus et des communautés, et la **solidarité** est essentielle pour **surmonter ces défis**.



ACTIONS EN CAS D'INONDATION

AVANT

- Préparer son **équipement de secours** nécessaire en cas d'évacuation (kit d'urgence).
- **S'informer** : radio, télévision, internet...
- **Consulter les sites** : www.meteofrance.com ou www.vigicrues.gouv.fr. L'information est réactualisée plusieurs fois par jour.
- **Couper l'électricité** si nécessité et le gaz
- **Obturer les entrées** (bas des portes...)
- Mettre hors d'eau les meubles, objets, produits dangereux et polluants.
- **Garer les véhicules** dans une zone non inondable.
- **Rester où l'on est** jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on donne l'ordre d'évacuer les lieux.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école**, ils sont pris en charge dans les écoles.
- Garder près de soi son **kit d'urgence**.
- Peser avec calme les avantages et les inconvénients, au cas où il faudrait envisager seul l'évacuation du domicile par la famille.
- En cas de déplacement indispensable, être très prudent et respecter les déviations mises en place. **Ne pas s'engager en voiture ou à pied sur les zones immergées.**
- Si nécessaire **se réfugier en un point haut** : colline, étage.

PENDANT

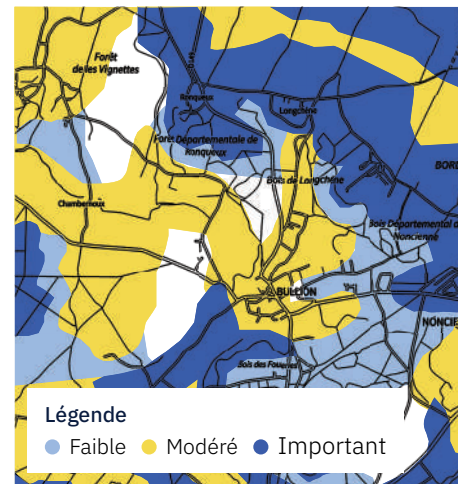
- **S'informer** : radio, télévision, internet... si non coupure électrique nécessaire, autrement utilisation d'un poste de radio à piles.
- **Consulter les sites** : www.meteofrance.com ou www.vigicrues.gouv.fr. L'information est réactualisée plusieurs fois par jour.
- Sauf urgence médicale **ne pas téléphoner** pour ne pas saturer le réseau.
- Être attentif aux messages par porte-voix.
- Être vigilant aux **messages** transmis par les **sirènes** qui peuvent inviter à l'évacuation.
- Évaluer les dégâts et dangers subsistants.
- S'informer auprès de la mairie (**potabilité de l'eau, ouverture des routes...**)
- Aérer, nettoyer les pièces, et désinfecter.
- **Faire appel à un professionnel pour remettre en marche l'électricité ou le gaz**, dans tous les cas attendre que l'installation soit sèche.
- **Chauffer dès que possible.**

APRÈS



RISQUE SÉCHERESSE RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILE

Le risque de sécheresse ou « retrait gonflement des argiles » est lié à la présence d'argile qui occasionne des dégâts sur les bâtiments en se gonflant en période d'humidité et en se tassant en période de sécheresse. Bullion est concernée par l'aléa retrait-gonflement des argiles sur les secteurs du centre bourg de la commune, Longchêne, les Carneaux et Moutiers.



La commune a fait l'objet de **2 arrêtés** de reconnaissance de **catastrophe naturelle** :

- **1999** : mouvements de terrain
- **2018** : mouvements de terrain

L'aléa majoritaire est faible. Au niveau du bourg, le risque est considéré comme faible. Il est faible et moyen sur le plateau. **Dans la partie sud de la commune et plus précisément sur les coteaux de la vallée de l'Aulne, le risque est fort.**

Au niveau du hameau de Longchêne (Allée du bois Fleuri, les bâtiments du HPR), de nombreuses maisons ont subi des fissures au cours de ces dernières décennies.

ACTIONS EN CAS DE RETRAIT ET GONFLEMENT DES ARGILES

AVANT

- Avant l'achat et/ou la construction de votre maison, **se renseigner en mairie** sur la présence d'argile dans les sols.
- Se référer aux recommandations des guides ministériels dédiés.

- Détecter les **signes précurseurs** : fissures murales, poteaux penchés, terrains ondulés ou fissurés, ...

APRÈS

- Évaluer les dégâts.



RISQUE DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Une matière dangereuse, par ses propriétés physiques ou chimiques ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de mettre en œuvre, peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, explosive, volatile ou encore corrosive. De nombreux produits d'usage quotidien, comme les carburants, les gaz ou les engrais, peuvent présenter des risques pour la population, les biens, et l'environnement. Cependant, les matières transportées ont souvent une concentration et une agressivité supérieures à celles des usages domestiques.

ON PEUT OBSERVER PLUSIEURS TYPES D'EFFETS

- **Une explosion** : Elle peut avoir des **effets** à la fois **thermiques** et **mécaniques** (dus à l'onde de choc). Ces effets sont ressentis à proximité du sinistre et jusque dans un rayon de plusieurs centaines de mètres.
- **Un incendie** : 70% des matières dangereuses transportées sont des **combustibles** ou des **carburants**, ce qui rend ce type d'accident le plus probable. Un incendie de produits inflammables solides, liquides ou gazeux engendre des effets thermiques (**brûlures**), qui peuvent être aggravés par des problèmes **d'asphyxie** et **d'intoxication**, liés à l'émission de fumées toxiques ;

- **Une contamination de l'air** (**nuage toxique**), de l'eau ou du sol provenant d'une fuite de produit toxique ou résultant d'une combustion (même d'un produit non toxique).
- **Une contamination de la nappe phréatique** (puits de forage) et de la **rivière Aulne**.

LES RISQUES VARIENT SELON LA NATURE DE L'ACCIDENT

- **Pour la santé** : certaines matières peuvent présenter un risque pour la santé par contact cutané ou par ingestion (**matières corrosives ou toxiques...**). Ce risque peut se manifester en cas de fuite (d'où l'importance de ne jamais manipuler les produits suite à un accident).
- **Pour les sols ou pour l'eau** : une pollution peut survenir à la suite d'une fuite du chargement.
- **Pour la faune et la flore** (destruction partielle ou totale).



ACTIONS EN CAS

D'ACCIDENT IMPLIQUANT DES MATIÈRES DANGEREUSES

AVANT

SAVOIR RECONNAITRE LES SIGNALISATIONS SPÉCIFIQUES

- Numéro d'identification du **danger** lié au produit.
- Numéro ONU permettant d'identifier le **produit** concerné.
- Plaque-étiquette annonçant le type de danger.

PENDANT

- **Écouter** en permanence la radio ou la télévision.
- Sauf urgence médicale **ne pas téléphoner** pour ne pas saturer le réseau.
- Être attentif aux messages par porte-voix.
- Être vigilant aux **messages** transmis par **sirènes** qui peuvent inviter à l'évacuation.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école**, ils sont pris en charge dans les écoles.
- Garder près de soi son **kit d'urgence**.
- Peser avec calme les avantages et les inconvénients, au cas où il faudrait envisager seul l'évacuation du domicile par la famille.

SI L'ON EST TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- **Donner l'alerte en téléphonant aux pompiers**. Préciser le lieu, le moyen de transport impliqué, le nombre approximatif de victimes et, dans la mesure du possible, le numéro ONU du produit, le numéro d'identification du danger, ainsi que la nature du sinistre.
- **Ne pas déplacer les victimes**, sauf en cas d'incendie.
- **Protéger** : éviter un « sur-accident », baliser les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faire éloigner les personnes à proximité.
- **Ne pas fumer**.
- Si un **nuage toxique** vient vers soi, **fuir** selon un axe perpendiculaire au vent, se **mettre à l'abri** dans un bâtiment clos à proximité immédiate (**confinement**), ou quitter rapidement la zone (**éloignement**).
- **Se laver à l'eau** en cas d'irritation, retirer ses vêtements et se changer si cela est possible.
- **Consulter un médecin** en cas d'apparition de symptômes.

EN CAS D'ÉVACUATION

- L'ordre d'évacuation est donné par les **autorités** uniquement lorsqu'elles ont des raisons de croire que vous êtes en danger.
- **Rester où l'on est** jusqu'à ce que l'on donne l'ordre d'évacuer les lieux ou que la sécurité soit assurée.
- Si ordre d'évacuer les lieux, apporter avec soi son **kit d'urgence**. **Verrouiller les portes** du domicile et utiliser les **voies de secours** préconisées par les autorités ou suivre les itinéraires d'évacuation.

EN CAS DE CONFINEMENT

Si les responsables locaux conseillent de **s'abriter sur place**, demeurer à l'intérieur du **domicile** ou du **lieu de travail**, et se protéger à cet endroit :

- **Fermer et verrouiller** toutes les **fenêtres** et les **portes** donnant sur l'extérieur.
- **Éteindre** tous les **ventilateurs**, systèmes de **chauffage**, et de **climatisation** d'air.
- Aller dans une pièce située au-dessus du niveau du sol, si possible sans fenêtre.
- Utiliser du **ruban adhésif** pour calfeutrer les **fentes des portes** et éventuellement celle des **fenêtres**.
- **S'informer** : en écoutant la radio, en regardant la télévision ou sur internet) jusqu'à l'annonce du retour à une situation normale ou à l'ordre d'évacuation.



APRÈS

- À la **fin de l'alerte**, **aérer** le local ayant été utilisé pour la mise à l'abri.
- Ne toucher pas aux objets qui ont pu être contaminés par des substances toxiques.
- S'informer auprès de la mairie sur la **potabilité de l'eau**.
- **Sans autorisation des autorités, ne consommer aucun aliment** (fruits et légumes ou tout produit issu d'animaux d'élevage dont lait, viande, œufs) provenant de la zone éventuellement contaminée.



RISQUE CANICULE FORTES CHALEURS

Le risque canicule survient lorsque les températures journalières diurnes et nocturnes atteignent, durant plusieurs jours, des valeurs nettement supérieures aux normales saisonnières du département concerné.



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

PERSONNES VULNÉRABLES

N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste des personnes vulnérables auprès du **CCAS** de la commune.



EN SAVOIR PLUS

Scannez ce code QR

Source : Ministère de la Santé
(sante.gouv.fr)





RISQUE FEUX DE FORÊTS

Les feux de forêt représentent un danger sérieux pour l'environnement et les communautés. Ils peuvent être déclenchés par des causes naturelles, comme la foudre, ou par des activités humaines, comme les barbecues mal éteints. Les risques incluent la destruction de la faune et de la flore, la pollution de l'air et la menace pour les habitations. Il est donc essentiel de respecter les consignes de sécurité en période de sécheresse et d'informer les autorités en cas de départ de feu.

COMMENT ÉVITER LES DÉPARTS DE FEU DE FORÊT ?

- Débroussailliez autour de chez vous avant l'été.
- Organisez les barbecues loin de la végétation.
- Réalisez vos travaux de bricolage, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches.
- Jetez vos mégots dans un cendrier. faites attention aux cendres incandescentes.

EN CAS DE DÉPART DE FEU DE FORÊT OU DE VÉGÉTATION

- Donnez l'alerte en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes).
- Éloignez les combustibles (bouteilles de gaz, etc.).
- Rentrez le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage.
- Abritez-vous dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres.
- Occultez les aérations et les bas de porte avec des linges mouillés.
- Couvrez-vous le nez et la bouche avec un linge humide.
- Laissez votre portail ouvert pour faciliter l'accès des pompiers.
- Si vous êtes dans votre véhicule, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.



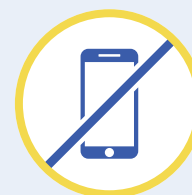
LES RÉFLEXES À ADOPTER IMMÉDIATEMENT EN ATTENDANT L'ARRIVÉE DES SECOURS

Pour garantir votre sécurité et faciliter les interventions des services publics durant la tempête, voici les gestes essentiels à appliquer sans attendre :



RÉFLEXE VEUILLEZ VOUS INFORMER

Restez à l'écoute des **consignes** des autorités.



RÉFLEXE LIBÉRER LE RÉSEAU

Ne pas téléphoner afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours.



RÉFLEXE VEUILLEZ VOUS CONFINER

Restez à l'abri, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités.



RÉFLEXE NE PAS VOUS DÉPLACER

Ne prenez pas votre voiture.





RISQUE NEIGE

GRANDS FROIDS



En hiver, le risque de neige et de grands froids peut avoir des conséquences importantes. La neige peut rendre les routes glissantes, augmentant le danger d'accidents. Les températures très basses peuvent également provoquer des engelures et des hypothermies. Il est essentiel de se préparer en s'habillant chaudement, en évitant de sortir sans raison et en restant informé des alertes météo. En cas de neige abondante, il est préférable de rester chez soi et de ne pas prendre de risques inutiles. Prenez soin de vous et de vos proches pendant cette

COMPRENDRE LES EFFETS DU FROID SUR LE CORPS

- Le grand froid demande à mon corps de **faire des efforts supplémentaires** sans que je m'en rende compte.
- Mon cœur bat plus vite pour éviter que mon corps se refroidisse.
- Cela peut être particulièrement **dangereux** pour les **personnes âgées** et les malades chroniques.
- Si je reste dans le froid trop longtemps, ma température corporelle peut descendre en **dessous de 35°C** ; je suis alors en **hypothermie**.
- Mon corps ne fonctionne plus normalement et cela peut entraîner des risques graves pour ma santé.
- Si je reste dans le **froid trop longtemps**, les extrémités de mon corps peuvent devenir d'abord rouges et douloureuses, puis grises et indolores (**gelures**).
- **Je risque l'amputation.**
- Si je fais des efforts physiques en plein air, je risque d'aggraver d'éventuels problèmes cardio-vasculaires.

SE PROTÉGER DU FROID

- Quand je sors **je me couvre suffisamment** afin de garder mon corps à la bonne température.
- **Je couvre** particulièrement les parties de mon corps qui perdent de la chaleur : **tête, cou, mains et pieds**.
- **Je me couvre le nez et la bouche** pour respirer de l'air moins froid.
- Je mets plusieurs **couches de vêtements**, plus un coupe-vent imperméable.
- Je mets de **bonnes chaussures** pour éviter les chutes sur un sol glissant.
- **J'évite de sortir le soir** car il fait encore plus froid.
- Je me **nourris convenablement**, et je ne bois **pas d'alcool** car cela ne réchauffe pas.

PERSONNES VULNÉRABLES

N'hésitez pas à **vous inscrire sur la liste des personnes vulnérables** auprès du CCAS de la commune.

OBLIGATIONS RIVERAINS

Chaque riverain doit **déblayer la neige** devant sa propriété et **prévenir** ou **traiter le verglas**, conformément à l'arrêté municipal permanent n°2018-17 du 09 mars 2018.



PROTÉGER SA SANTÉ, SÉCURISER SON FOYER ET TENDRE LA MAIN AUX PLUS FRAGILES.

JE SUIS PRUDENT ET JE PENSE AUX AUTRES

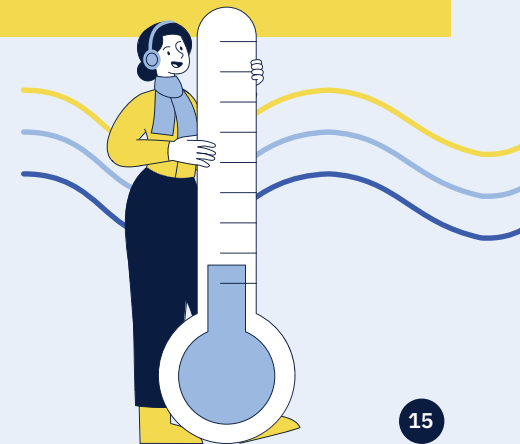
Je limite les efforts physiques en extérieur. Si je prends la voiture, **j'emporte de l'eau, une couverture, un téléphone chargé** et je vérifie la météo. Enfin, je redouble de **vigilance** envers les enfants et les personnes âgées.

NE SURCHAUFFEZ PAS À LA MAISON

Je chauffe mon logement **sans le surchauffer** et en m'assurant de sa bonne ventilation.

URGENCES ET INFORMATIONS UTILES

- Si vous constatez une **personne sans abri** ou en **situation de détresse** sur la voie publique, veuillez **alerter les secours** en composant le **115**.
- **Anticipez la météo** avec meteofrance.fr ou contactez le 32 50 (2,99 €/appel + prix de l'appel).
- **Roulez serein** grâce à bison-fute.gouv.fr
- Retrouvez les **bons réflexes santé** sur solidarites-sante.gouv.fr et santepubliquefrance.fr.





RISQUE TEMPÊTES

VENTS VIOLENTS

La dénomination de vent violent s'applique en météorologie aux vents de force 10 à 12 sur l'échelle de Beaufort, c'est-à-dire aux vents moyens atteignant au moins 89 km/h (valeur minimale de la force 10). Dans le langage courant, et notamment dans le cadre de la « garantie tempête » des contrats d'assurance, la référence concerne les rafales supérieures à 100 km/h. Les vents violents peuvent intervenir dans le cadre de tempêtes hivernales, d'orages estivaux,

LES CONSÉQUENCES CAUSÉS PAR DES VENTS VIOLENTS SONT LES SUIVANTS :



IMPACT SUR LES STRUCTURES



IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT



IMPACT SUR LA CONDUITE



IMPACT SUR LES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES



IMPACT SUR LA CIRCULATION ROUTIÈRE



ACTIONS EN CAS

DE TEMPÊTES & VENTS VIOLENTS

AVANT

- Préparer son **équipement de secours** nécessaire en cas d'évacuation (kit d'urgence).
- **S'informer** : radio, télévision, internet...
- **Garer les véhicules** à distance des arbres.
- **Débrancher les appareils électriques**.
- **Fermer les portes et les volets**.
- **Ranger ou fixer les objets extérieurs** susceptibles d'être déplacés par les rafales.
- **Arrêtez les activités** de loisirs de plein air.

PENDANT

- **S'informer** : radio, télévision, internet...
- Sauf urgence médicale **ne pas téléphoner** pour ne pas saturer le réseau.
- Être attentif aux messages par porte-voix.
- Être vigilant aux **messages** transmis par **sirènes** qui peuvent inviter à l'évacuation.
- **Rester où l'on est** jusqu'à ce que la sécurité soit assurée ou que l'on donne l'ordre d'évacuer les lieux.
- **Ne pas aller chercher les enfants à l'école**, ils sont pris en charge dans les écoles.

- Gardez près de soi son **kit d'urgence**.
- Peser avec calme les avantages et les inconvénients, au cas où il faudrait envisager seul l'évacuation du domicile par la famille.
- Ne pas rester à proximité des arbres, des toitures, des lignes électriques.
- **Ne pas intervenir sur les toitures**.
- **Ne pas s'aventurer en forêt**.

APRÈS

- **Évaluer les dégâts** et dangers subsistants.
- S'informer auprès de la mairie (**potabilité de l'eau, ouverture des routes...**)
- Ne pas toucher les câbles tombés au sol.
- **Couper branches et arbres** qui menacent de s'abattre.
- **Être prudent à l'extérieur**, des branches cassées par la tempête peuvent tomber au sol.
- **Être prudent en cas d'intervention sur les toitures**.
- **Ne pas s'aventurer en forêt**.



RISQUE CYBERMALVEILLANCE



La cybermalveillance désigne les actes malveillants effectués en ligne, comme le vol de données, les virus ou le phishing. Ces attaques peuvent cibler des particuliers, des entreprises ou des institutions. Les conséquences peuvent être graves : perte d'informations sensibles, atteinte à la réputation, ou même des pertes financières. La vigilance est la clé pour réduire les risques de cybermalveillance.

PROTÉGEZ VOS ACCÈS AVEC DES MOTS DE PASSE SOLIDES

Utilisez des mots de passe **longs, complexes et surtout différents** pour chaque site ou service. Pour plus de sécurité, changez-les au moindre doute, utilisez un **gestionnaire de mots de passe** et activez la **double authentification**.

SAUVEGARDEZ VOS DONNÉES

Pour ne pas perdre vos photos ou documents importants en cas de panne ou de piratage, **copiez-les régulièrement** sur une clé USB ou un disque externe. Pensez à bien **débrancher ce support** une fois la sauvegarde terminée.

FAITES VOS MISES À JOUR

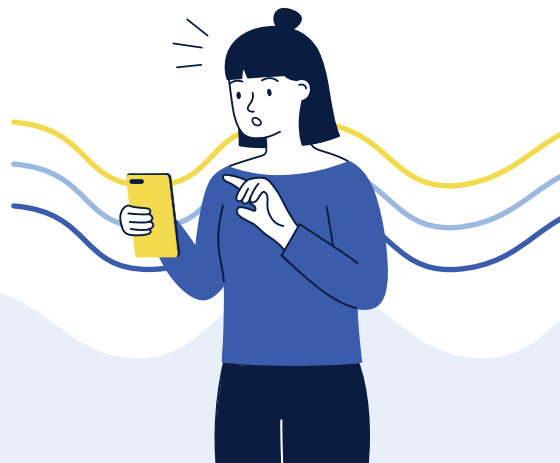
Installez les mises à jour sur vos téléphones, tablettes et ordinateurs **dès qu'elles sont proposées**. Elles corrigent les failles de sécurité et **empêchent les pirates de s'introduire** dans vos appareils.

UTILISEZ UN ANTIVIRUS

Équipez vos appareils d'un antivirus (il en existe des gratuits et des payants) pour **bloquer la majorité des menaces**. Gardez-le à jour et lancez régulièrement des analyses.

TÉLÉCHARGEZ VOS APPLICATIONS UNIQUEMENT SUR LES SITES OFFICIELS

Pour éviter les virus, téléchargez vos applications **uniquement sur les boutiques officielles** (Apple App Store, Google Play...). Fuyez les sites douteux de téléchargement ou de streaming illégal.



MÉFIEZ-VOUS DES MESSAGES INATTENDUS

Si un e-mail ou un SMS alarmiste vous demande de cliquer sur un lien ou de fournir des données confidentielles, **ne le faites pas**. Il s'agit souvent de tentatives de fraude (**hameçonnage**). Vérifiez toujours auprès de l'expéditeur par un autre moyen.

ACHETEZ EN LIGNE PRUDEMMENT

Avant de rentrer votre carte bancaire sur un site, vérifiez qu'il ne s'agit pas d'une **copie frauduleuse** et consultez les **avis clients**. Cela vous évitera les arnaques ou l'achat de contrefaçons.

MAÎTRISEZ VOS RÉSEAUX SOCIAUX

Protégez vos comptes avec des mots de passe uniques et **limitez la visibilité** de vos publications dans les paramètres pour protéger votre vie privée. Attention également à ne pas partager de fausses informations.

SÉPAREZ VIE PERSONNELLE ET PROFESSIONNELLE

Ne mélangez pas vos adresses e-mails et vos équipements personnels avec ceux de votre travail. Cela évite qu'un piratage dans l'un des deux domaines ne contamine l'autre.

ÉVITEZ LES WIFI PUBLICS

Les réseaux WiFi gratuits (gares, cafés...) sont souvent **mal sécurisés**. Privilégiez la **connexion 3G/4G** de votre téléphone, ou si vous n'avez pas le choix, ne consultez **jamais d'informations sensibles** (comme vos comptes bancaires) sur un WiFi public.





RISQUE D'ATTENTAT

Le risque d'attentat est une menace sérieuse qui peut toucher n'importe quel pays. Ces actes de violence visent souvent à semer la peur et à provoquer des conflits. Ils peuvent cibler des lieux publics, des événements ou des institutions. Pour se protéger, il est important de rester vigilant et de signaler tout comportement suspect. Les autorités travaillent sans relâche pour prévenir ces attaques, mais la coopération de tous est essentielle.



S'ÉCHAPPER

ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ? SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie.
- Laissez toutes vos affaires sur place.
- Ne vous exposez pas (courbez-vous).
- Prenez la sortie la moins exposée.
- Utilisez un itinéraire connu.
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez/alertez les personnes.
- Évitez les mouvements de panique.
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.



ALERER

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELZ LES SECOURS

- Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.
- Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)
- Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.
Comment se comportent-ils ?
Regardent-ils la télé ?
Quels moyens de communications ont-ils ? Ne raccrochez pas !



SE CACHER

SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous.
- Éloignez-vous de la fenêtre.
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes.
- Rassurez vos collègues.
- Restez le plus silencieux et discret possible.



RÉSISTER

SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez).
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).

MÉMORISER CES BONS RÉFLEXES, C'EST SE PROTÉGER SOI-MÊME ET FAIRE FACE ENSEMBLE.

Maîtriser ces gestes de survie permet non seulement de se mettre à l'abri efficacement, mais aussi de créer un front uni et solidaire pour faciliter l'intervention des secours.





VOTRE KIT D'URGENCE POUR 72 HEURES

En cas de catastrophe majeure (coupures d'énergie, routes coupées), les 72 premières heures sont cruciales. Ce kit vous permet de patienter sereinement chez vous ou de faciliter un départ précipité.



Radio à piles (avec piles de rechange) afin de suivre les consignes des autorités



Médicaments et trousse de secours (alcool, pansements, compresses...)



Outils de base (couteau multifonctions, ouvre-boîte...)



Lampe de poche (avec piles de rechange), bougies, briquet ou allumettes



Nourriture non périssable (conserves, bébé, animaux...)



Argent liquide les distributeurs pouvant ne pas fonctionner



Vêtements chauds et couverture de survie



Lunettes de vue (paire de secours)



Chargeurs de téléphone portable



Eau potable 6 litres par personne



Double des clés de la maison et de la voiture



Jeux pour occuper le temps



Photocopies des documents dans une pochette étanche (carte d'identité, ordonnances...)

PLACEZ LE SAC DANS UN ENDROIT FACILE D'ACCÈS !

Gardez votre kit accessible. **Vérifiez** annuellement les **dates de péremption** et **l'état des piles**, puis **réapprovisionnez-le** après usage.



MOYENS DE DIFFUSIONS DE L'ALERTE

Des informations et consignes seront transmises :

- par appels téléphoniques
- porte à porte
- porte-voix
- site internet de la commune
- Illiwap
- France Alert
- Ecouter les consignes à la radio

CONTACTS UTILES



Téléphone de la mairie
01.30.41.30.20



Site internet
www.bullion.fr

EN CAS DE CRISE

Un poste de commandement de gestion de crise sera ouvert par la mairie.



Le centre d'accueil
Salle polyvalente Robert PARAGOT, Route des Aulnettes



SAMU
15



Police nationale
17



Pompiers
18 / 112

DÉMARCHES D'INDEMNISATION



Contactez votre assurance, Reportez-vous à votre contrat.



Prenez des photos des biens et zones sinistrés.



Déclarez votre sinistre à votre assurance dès que l'évènement est survenu.



Ne rien jeter avant le passage de l'expert, sauf consignes contraires de la part de votre assureur.



Informez la mairie de votre situation pour que cette dernière puisse déclencher si possible une **reconnaissance de catastrophes naturelles**.



En cas de **reconnaissance d'état de catastrophes naturelles**, vous disposez de 10 jours pour **effectuer vos déclarations à votre assurance** à compter de sa publication au journal officiel.



CONSERVEZ-MOI, JE VOUS SERAI
UTILE EN CAS D'URGENCE



Commune de BULLION



Je suis également disponible
sur le site internet www.bullion.fr



Ne me jetez pas à la poubelle